



La **FCPE** vous invite à poursuivre l'action après la manifestation du 17 janvier 2009 pour la défense de l'Ecole de la réussite de tous.

Elle soutient les parents qui ont décidé de participer à une nouvelle **nuit des écoles** et propose à tous les conseils locaux FCPE d'en faire autant.

La FCPE est couverte en Responsabilité Civile pour l'organisation de cette activité sans complément d'assurance. L'occupation d'une salle de classe pour la nuit sera couverte au titre de la garantie "locaux occasionnels".

Pour que cette opération reste une franche réussite, veuillez cependant à ce que les points suivants soient respectés :

La mairie, propriétaire des locaux, ainsi que la direction de l'école et l'équipe enseignante doivent bien entendu être prévenus à l'avance.

Il ne faut pas perdre de vue que l'opération doit conserver un caractère convivial et bon enfant, et qu'il faut faire comprendre à la mairie qu'il ne sera en aucun cas question de troubler l'ordre public. Ceci permettra d'écarter tout risque d'une éventuelle intervention des forces de l'ordre.

Prévenez la presse locale et régionale, ainsi que les élus.

Prévenez le siège national de la FCPE pour que l'information soit relayée de la façon la plus large possible.

Constituez un groupe de quelques personnes référentes (parents / enseignants) chargées de veiller à la sécurité des personnes et des biens durant toute la durée de l'opération.

Veillez à laisser les locaux dans l'état d'ordre et de propreté où vous les aurez trouvés.

L'opération doit être avant tout conçue comme un moment de dialogue et d'information, de confrontation des points de vue sur les réformes.